

M. M.J.V. Evans (Royaume-Uni) a proposé de remplacer l'alinéa b de l'article 17 par le suivant:

"Les expressions d'opinion qui visent ou sont de nature à changer par la violence le système de gouvernement."

L'alinéa b recommandé par la Sous-Commission des Nations Unies sur la liberté de l'information et de la presse était ainsi conçu:

"Les expressions d'opinion qui incitent à changer par la violence le système de gouvernement."

M. Désy s'est opposé au nouveau texte projeté parce que l'imprécision de l'expression "de nature à" ouvrirait la voie à de graves abus et à de nouvelles restrictions à la liberté.

M. Fernand Terrou (France) a dit que sa délégation ne pouvait se rallier à une telle interprétation arbitraire qui mettrait la presse dans une situation désavantageuse. Il serait difficile, suivant lui, de définir ce qui constitue un changement par la violence.

M. Evans a répondu que l'amendement portait uniquement sur la propagande séditionnelle incitant les gens à la violence. "Il ne faudrait quand même pas, a-t-il précisé, attendre, pour contrecarrer une telle propagande, qu'elle ait réalisé ses fins.

L'amendement du Royaume-Uni a été repoussé par 14 voix contre 6 et 5 abstentions. M. Désy a voté contre.

A une autre étape des délibérations de la Quatrième Commission, M. Désy s'est opposé à la disproportion qui existerait entre les libertés de la presse énoncées au premier paragraphe du projet d'article 17 et les restrictions imposées à la liberté de la presse au paragraphe 2. L'alinéa a du paragraphe 2 soumis par la Sous-Commission se lisait ainsi:

"Les questions qui exigent le secret dans l'intérêt vital de l'Etat."

Le Comité de rédactions de la Quatrième Commission a modifié ce texte dans le sens suivant:

"Les questions qui exigent le secret dans l'intérêt de la sécurité nationale."

M. Dehousse, chef de la délégation belge, a blâmé la tendance de la Conférence à limiter la liberté de la presse en multi-